



**ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITÉ DÉCENNALE**  
Fonctionnant selon les règles de la capitalisation

**Contrat ASSURANCE CONSTRUCTION  
des professionnels du bâtiment**

ATTMPBIP

SARL ISOBATIR  
23 AVENUE DE LAGARDE  
31130 BALMA

**Attestation valable \* pour tout chantier ouvert entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016**

BPCE IARD atteste que le client SARL ISOBATIR est assuré sous le numéro 131298654 K 001 et qui exécute des travaux de construction dans le cadre des activités suivantes :

- 3940 ELECTRICIEN DU BATIMENT Tension jusqu'à 20.000 V exclusivement.\*\*\*\*\*
- 3202 MACON BETON ARME\*\*\*\*\*
- 3245 PLAQUISTE ET/OU BANDES - JOINTS\*\*\*\*\*
- 3313 PLOMBIER Travaux d'étanchéité occasionnels limités à 150m2.\*\*\*\*\*
- 4631 MENUISIER POSEUR\*\*\*\*\*

*Se référer à l'annexe jointe avec ce document pour les activités tolérées.*

est garanti, lorsque sa responsabilité découlant des articles 1792 et 1792-2 du code civil est engagée, par un contrat conforme aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'assurance obligatoire dans le domaine de la responsabilité décennale. Sont comprises :

- la garantie effondrement avant réception,
- la garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables,
- la responsabilité civile du client dans le cas où celle-ci serait engagée en qualité de sous-traitant vis à vis du locateur d'ouvrage titulaire du marché ou d'un autre sous-traitant, dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-3 du code civil et les textes légaux ou réglementaires pris pour leur application.

Ces garanties sont accordées aux conditions complémentaires et cumulatives suivantes :

Pour des interventions sur des chantiers dont le coût total prévisionnel de construction tous corps d'état HT, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à 15 000 000 €.

Lorsque le marché du client (hors taxes) ne dépasse pas 600 000 €

Pour des travaux de technique courante, c'est-à-dire :

- des travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles figurant sur l'annexe 2 de la liste C2P. (1)
- des procédés ou produits ayant fait l'objet au jour de la passation du marché :
  - d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA) ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P au jour de la passation du marché (2)
  - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable
  - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité

(1) Les Règles professionnelles figurant sur l'annexe 2 de la liste C2P (Commission Prévention Construction de l'Agence Qualité Construction) sont consultables sur [www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com).

(2) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'Agence Qualité Construction ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

En dehors de l'une de ces limites, l'assuré doit déclarer le chantier concerné à son assureur.

N° de client : 131298654 K MPB 001  
Nom : SARL ISOBATIR

**La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager BPCE IARD en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.**

\* Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Fait à Niort, le 14/11/2015  
Pour BPCE IARD

**Attention :** document original, établi en un seul exemplaire, à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.



Stéphane Duroule  
Président du directoire





N° de client : 131298654 K MPB 001  
Nom : SARL ISOBATIR

## ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE

### COMPLÉMENT SUR VOS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

#### 3940 ELECTRICIEN DU BATIMENT :

Cette activité comprend les travaux de :

- INSTALLATION DE VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE DOUBLE OU SIMPLE FLUX EN MAISON INDIVIDUELLE
- installation de chauffage électrique intégré au sol ou plafond,
- réalisation d'automatisme de portes et portails

#### 3202 MACON BETON ARME :

Cette activité comprend les travaux de :

- POSE DE CARRELAGE, FAIENCE ET REVETEMENTS EN MATERIAUX DURS A BASE MINERALE
- ENDUITS PROJETES A BASE DE LIANTS HYDRAULIQUES OU DE SYNTHESE
- ASSAINISSEMENT AUTONOME, COLLECTIF, AINSI QUE LEURS CANALISATIONS, A L'EXCLUSION DES STATIONS D'EPURATION
- réalisation de murets, clôture, terrasse, chape de pose,
- installation de récupérateurs d'eau de pluie enterrés réservés à un usage privé et externe,
- réalisation de voirie (à l'exclusion des couches d'usure),
- ouvrages piétonniers, réseaux divers, canalisations, parcs de stationnement pour un montant de marché maximum de 76 225 euros TTC,
- réalisation de conduits de fumée maçonnés

#### 3245 PLAQUISTE ET/OU BANDES - JOINTS :

Cette activité comprend les travaux de :

- ISOLATION THERMIQUE ET/OU ACCOUSTIQUE INTERIEURE
- POSE SANS FABRICATION DES MENUISERIES INTEGREES AUX CLOISONS
- pose de faux plafonds et plafonds suspendus,
- réalisation de plâtrerie sèche (telle que carreaux de plâtre) ne nécessitant pas l'application d'enduit en plâtre

#### 3313 PLOMBIER :

Cette activité comprend les travaux de :

- POSE DE CAPTEURS SOLAIRES THERMIQUES SOUS AVIS TECHNIQUE OU PASS'INNOVATION, POUR L'EAU CHAUDE SANITAIRE D'UNE SURFACE MAXIMUM DE 10 M2 PAR CHANTIER
- installation des canalisations de gaz,
- pose sans conception de réseaux de sprinklers et de RIA,
- raccordement de récupérateurs d'eau de pluie enterrés ou non réservés à un usage privé et externe

#### 4631 MENUISIER POSEUR :

Cette activité comprend les travaux de :

- POSE DE MENUISERIES EXTERIEURES TOUS MATERIAUX
- ISOLATION THERMIQUE ET/OU ACCOUSTIQUE INTERIEURE
- POSE DE PLAQUES DE PLATRE
- POSE DE FERMETURES ET PROTECTIONS SOLAIRES INTEGREES OU NON MENUISERIES EXTERIEURES

N° de client : 131298654 K MPB 001  
Nom : SARL ISOBATIR

- pose de chassis de toit et puits de lumière,
- réalisation de faux plafonds et plafonds suspendus,
- pose de planchers techniques,
- pose de bardages,
- raccordement d'éléments motorisés de menuiserie sur l'installation électrique existante
- pose clouée, collée ou flottante de parquets,
- pose de revêtements de sol à base de bois,
- pose de lambris

La présente annexe est indissociable de l'attestation d'assurance responsabilité décennale éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager BPCE IARD en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.





## MENTIONS LEGALES

N° de client : 131298654 K MPB 001  
Nom : SARL ISOBATIR

Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 : vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression sur les informations vous concernant ; ces informations sont destinées à BPCE IARD, responsable du traitement, à des fins de gestion et de suivi de vos contrats, d'analyse et d'exploitation commerciale ; elles pourront être transmises aux entités de BPCE et aux partenaires contractuellement liés. Vous disposez du droit de vous opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection ou soient transmises à des tiers.

Si vous souhaitez exercer vos droits ou obtenir des informations complémentaires, il vous suffit de nous écrire à BPCE IARD – coordination Informatique et Libertés - Chauray - 79036 NIORT cedex 9.

### Assuré par :

#### BPCE IARD

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 50.000.000 euros entièrement versé  
401 380 472 RCS NIORT - Code APE 6512 Z  
N° de TVA Intracommunautaire FR 15 401 380 472  
Entreprise régie par le code des assurances  
Siège social : Chaban 79180 CHAURAY  
Adresse postale : Chauray BP 8410 79024 Niort Cedex 9

### Distribué par :

#### BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable  
dont le siège est à BALMA CEDEX (31135)  
33-43 AVENUE GEORGES POMPIDOU  
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE  
sous le numéro 560 801 300.  
Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro  
07 022 714.

S'agissant de l'immatriculation à l'ORIAS, vous pouvez vérifier cette information auprès de l'ORIAS dont le siège est situé au 1, rue Jules Lefebvre 75009 PARIS, ou sur son site internet : [www.orias.fr](http://www.orias.fr).

Nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Pour autant, notre recommandation ne prétend pas résulter d'une analyse exhaustive de l'ensemble des contrats d'assurance offerts sur le marché. Le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons, peut vous être communiqué, à votre demande. Pour toute information ou réclamation, sont à votre disposition :

- votre Conseiller habituel,
- le service Réclamations Clients de votre Banque (dont l'adresse est mentionnée ci-dessus),
- le médiateur de la banque,
- ou l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09